

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00377

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - CONVENTION BASE SITE DE MATCH

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230037710

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - CONVENTION BASE SITE DE MATCH

Il est rappelé que la Fédération Française de Rugby (FFR) a candidaté en décembre 2016 à l'accueil de la Coupe du monde de rugby en 2023.

Le 15 novembre 2017, les Instances internationales de rugby (World Rugby) ont attribué à la France l'organisation de la Coupe du monde 2023.

Dans le cadre de son dossier de candidature et à l'issue d'un processus de sélection rigoureux, le Comité directeur du GIP France 2023 a retenu 10 villes et 9 stades pour accueillir les 48 rencontres du tournoi organisé du 08 septembre au 28 octobre 2023.

Saint-Etienne et son emblématique stade Geoffroy-Guichard ont été retenus pour l'organisation de 4 matchs. A l'issue du tirage au sort effectué le 14 décembre dernier, les affiches suivantes se dérouleront dans le Chaudron :

- Italie contre Namibie le 09 septembre 2023,
- Australie contre Fidji le 17 septembre 2023,
- Argentine contre Samoa le 22 septembre 2023,
- Australie contre Portugal le 1^{er} octobre 2023.

La Coupe du monde de rugby est un puissant vecteur économique et social de développement tant par la dynamique et la mobilisation qu'elle génère auprès des populations que par les retombées économiques et touristiques directes dont les territoires hôtes vont bénéficier.

Ce sont plus de 450 000 visiteurs étrangers qui sont attendus pour l'édition 2023 qui marquera le bicentenaire du rugby et la 10^{ème} édition de la Coupe du monde.

Pour le confort des équipes venant jouer des matchs au stade Geoffroy-Guichard, en complément de leur camp de base où elles résideront pour la majeure partie de la phase de poule, à l'instar de l'équipe australienne à Andrézieux-Bouthéon, Saint-Etienne Métropole doit contractuellement mettre à disposition deux sites d'entraînement (Match City Team Bases ou Bases site de match) sur le territoire de la Métropole hôte.

Les équipes y séjourneront 2 ou 3 jours avant leur match sauf cas exceptionnel où l'équipe ne repasse pas par son camp de base (séjour de 6 jours maximum).

Le cahier des charges de chaque Match City Team Base exige la mise à disposition de 4 installations sportives : un terrain de rugby et des espaces associés (une salle de réunion, une infirmerie et une salle médias), un gymnase, une salle de musculation, une piscine.

Saint-Etienne Métropole, en concertation avec France 2023, a identifié 2 sites d'entraînement :

- à Firminy : Stade Le Corbusier et salle de Presse à la Maison de la Culture / Gymnase Firminy Vert / Piscine Wogenscky ;
- à Saint-Etienne : Stade Salif Keita et salle de presse à l'Etivallière / Gymnase les Champs / Piscine Pierre Poty ;

- et suite à la validation de France 2023, une salle de musculation temporaire et mutualisée pour les 2 sites sera mise en place au sein du site de l'Etivallière à Saint-Etienne.

Il convient donc de confirmer l'engagement de mettre à disposition les équipements précités et d'approuver la convention Base site de match Coupe du monde de rugby 2023 qui détermine les droits et obligations de chacune des parties. Il est à noter que la Métropole conventionne seule avec France 2023 et se porte fort pour les Collectivités propriétaires des installations, charge à elle de faire ratifier ensuite la convention par les tiers propriétaires (Commune de Firminy et Ville de Saint-Etienne).

Le principe général de répartition des obligations est la prise en charge par les Collectivités propriétaires des coûts de mise en conformité de leurs équipements aux cahiers des charges ainsi que les coûts de fonctionnement lors de l'accueil de l'équipe.

Saint-Etienne Métropole prend à sa charge les coûts liés à l'investissement des infrastructures temporaires (salle de musculation : installation et acquisition), ainsi que la coordination générale de l'évènement.

En contrepartie de l'accueil d'un Match City Team Base, la Collectivité bénéficie d'un droit d'utilisation du logo composite de la Métropole Hôte, ainsi que d'une priorité à l'héritage des matériels acquis par la Métropole.

On peut noter que la démarche initiée s'inscrit pleinement dans le cadre du développement et de l'attractivité de notre territoire.

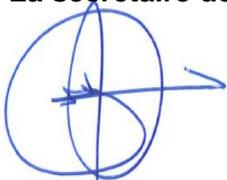
A travers cette candidature on peut constater que l'accueil de la Coupe du monde de rugby ne se limite pas à des rencontres sportives au stade Geoffroy-Guichard mais qu'il s'agit bien d'un véritable projet de territoire puisque les installations concernées se situent sur le périmètre des communes de Saint-Etienne et de Firminy.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention à intervenir avec GIP France 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD